

Envoyé en préfecture le 26/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

Délibération n° 2023-04-01
ID : 062-216204487-20231005-DLB_2023_04_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Décision modificative n° 1
	Séance du 05 octobre 2023

Date de la convocation : 28/09/2023	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 09/10/2023	Présents : 15	Représentés : 0
	Pour : 15	Abstention : 0
		Votants : 16
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-trois, le cinq octobre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Michelle VACHE, M. Pierre BACQUET et M. Jean-François DESOOMER, absents excusés, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Boulogne sur Mer a rejeté un mandat d'un montant de 2 140,00 € pour crédit insuffisant au compte 739118 concernant un dégrèvement TEXC.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de modifier le budget 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Crédits ouverts : Compte 739118 + 2 140,00 €
Chapitre 014

Crédits réduits : Compte 6226 - 2 140,00 €
Chapitre 11

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#